

Blocage de Polymarket : fake news à 100 000 €



Antoine DUGAST

Publié le 22 juillet 2026 . Lecture estimée : 6 min



Le blocage de Polymarket n'est ni une censure ni une atteinte à la liberté d'informer. C'est une mesure de police des jeux, parfaitement légitime. Le fil X, a préféré crier à la dérive soviétique, porté par des comptes comme BFM et Cerfia.

Reprenons depuis le début, parce que le sujet est manifestement mal compris. Le 16 juillet 2026, l'ANJ ordonne aux fournisseurs d'accès de bloquer Polymarket. Le 18, avant même la finale de la Coupe du monde, X s'enflamme. Soviet. État nounou. Infantilisation. On a sorti le vocabulaire de la dissidence pour défendre une plateforme de paris en cryptomonnaie. Une question, d'abord : qui, parmi ceux qui crient à la censure, a lu la décision?

Le président de l'ANJ a ordonné le blocage de Polymarket, exploité par la société Adventure One QSS. Le motif est explicite: la promotion d'une offre de jeux non autorisée est un [délit](#). La page d'accueil affiche en temps réel les cotes des événements ouverts aux paris, et c'est exactement ce que l'ANJ qualifie de vecteur de promotion. Le point que personne ne cite: rien dans la décision ne vise l'internaute. Aucune sanction contre les utilisateurs. Le blocage frappe les tuyaux, les FAI, pas les curieux.

Polymarket n'est pas une source d'information

Répetons-le, puisqu'il faut le faire : Polymarket n'est pas une source d'information. Ses cotes agrègent des données que vous et nous consultons déjà, avec ou sans VPN : sondages, chiffres officiels, reporters de terrain. Des sondages plus ou moins fiables, on le sait tous. Il n'y a pas d'information magique que l'État chercherait à vous cacher. Les traders utilisent les mêmes sources que vous.

Un prix sur Polymarket, c'est trois ingrédients. Des données publiques, donc. Les biais des parieurs, dont le favorite-longshot bias qui fait surévaluer les événements improbables. Et, parfois, de la manipulation pure.

La manipulation n'est pas une hypothèse d'école. En avril 2026, un compte créé deux jours plus tôt parie sur une température au-dessus de 21°C à Paris. Vers 18h30, la [sonde Météo-France](#) de Roissy s'affole, plus 4°C en douze minutes, puis retour à la normale. Aucune autre station francilienne ne bouge. Un contrat financier réglé sur un thermomètre à portée du premier sèche-cheveux venu. Voilà l'oracle qu'on nous vend comme une vigie de la vérité.

Que CNN ou le Wall Street Journal affichent ces cotes ne change rien : ils le font dans le cadre de partenariats, pas comme une source neutre. Et si vous cherchez vraiment de l'intelligence collective sur l'actualité, Hypermind existe, sans proposer aux Français la moindre offre illégale.

L'amende à 100 000 euros, l'origine d'une fake news

Le chiffre le plus partagé du dossier vient d'un tweet. Le 20 juillet, le journaliste Nicolas Lellouche, de Numerama, écrit: « partager une capture d'écran pourra coûter 100 000 euros d'amende ». La formule est reprise, amplifiée, transformée en preuve que l'État criminalise la moindre capture. Elle est fausse.



Blocage de Polymarket : fake news à 100 000 €

La somme existe bien. L'article L. 324-8-1 du code de la sécurité intérieure prévoit 100 000 euros d'amende, jusqu'au quadruple des dépenses publicitaires. Mais l'ANJ le précise : est visée la diffusion des cotes « aux fins de promouvoir » un site non agréé. Le mot qui change tout, c'est l'intention promotionnelle. Afficher les cotes en lançant « pariez ici », c'est de la publicité. Partager une capture dans un article critique ou un fil de discussion, non. Et l'internaute qui consulte n'est visé nulle part dans la décision du 16 juillet.

À son crédit, et c'est assez rare pour le noter, Nicolas Lellouche a rapidement reconnu l'erreur. Mais le tweet avait déjà tourné, et la correction ne rattrape jamais l'affirmation. Le mal était fait. Voilà comment une approximation devient, en quelques heures, la preuve virale d'une censure imaginaire.



Mea-culpa de la Fake News

Le VPN, un argument qui se retourne

Le même fil défend deux thèses incompatibles. Un : le blocage serait une censure intolérable. Deux : le blocage serait inutile, puisque n'importe qui contourne un blocage FAI avec un VPN. Il faut choisir. Une mesure qu'on contourne en trois clics ne confisque aucune information.

Le vrai sujet, le voici. En juin 2026, Polymarket a encore généré 578 751 visites pour 205 057 visiteurs uniques français. Le géoblocage des transactions, posé après une première mise en demeure, n'a rien changé. La plateforme accueille un public français sans même demander d'agrément, sans KYC, sans aucune des obligations d'un opérateur déclaré. Face à Winamax ou Betclik, ça s'appelle de la concurrence déloyale. Le genre de chose qu'on devrait laisser filer ? Tant que le contournement dure, la pression montera d'un cran.

Non, ce n'est pas la loi sur les mineurs

Une bonne partie de l'emballlement vient d'une confusion de calendrier. La même semaine, le Parlement s'accordait sur la majorité numérique à 15 ans, portée par la députée Laure Miller et le gouvernement. Interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, vérification d'âge pour tout le monde, mineurs comme majeurs, d'ici le 1er janvier 2027. Deux mesures tombées à quelques jours d'écart, et le fil X les a fondues en une seule : l'État qui coupe internet.

Rien à voir. L'une est une loi de protection des mineurs, votée par le Parlement, pilotée par la ministre du Numérique. L'autre est une décision de l'ANJ contre un opérateur de paris illégal, qui ne retire à personne le droit de consulter. Deux régulateurs, deux logiques, deux textes. Les empiler sous le mot « censure » n'éclaire rien.

Et c'est là que l'ébullition libertarienne se retourne contre elle-même. À force de crier au « soviet » pour tout et n'importe quoi, on noie une mesure étroite et défendable dans un grand récit liberticide. Le message de l'ANJ est pourtant simple : une plateforme illégale fait sa promotion, on la bloque, devient inaudible. À trop tout appeler censure, on ne saura plus la reconnaître le jour où elle frappera pour de bon.

Un marché de paris, pas une agence de presse

L'erreur de fond est une erreur de catégorie. On a défendu Polymarket comme un journal qu'on empêche de paraître. C'est un carnet d'ordres où l'on parie de l'argent, rien de plus. Et sur ce carnet d'ordres, une [étude](#) d'avril 2026 le montre, 68,8% des comptes perdent, pour un solde net médian de moins 2 dollars. Le top 0,1%, environ 2 400 comptes, rafle à lui seul la moitié du surplus. Voilà l'information la plus utile du dossier. Elle n'a intéressé personne.

Et non, la France n'est pas un cas isolé de tyrannie. L'Espagne a bloqué Polymarket et Kalshi en mai 2026, et [9 régulateurs](#) européens ont signé en juin une déclaration commune contre ces plateformes. Reste un débat légitime, sur l'efficacité du blocage et la proportionnalité d'une injonction aux FAI. Il n'a rien à voir avec la censure. Dernier détail pour les amateurs de complot: Donald Trump Jr. figure parmi les soutiens de Polymarket, et la France a bloqué quand même. L'infantilisation, puisque le mot plaît tant, c'est peut-être de confondre un rideau de paris avec un rideau de fer.